

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Karine Robidoux](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b41f779dc74d2059943ecfc3>

Date d'obtention : 2020-11-27 14:15:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime
(les soutenir, ils font partie de la solution)

2. Évaluer l'incident
(Poser des questions avec la grille pour déterminer: l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue)

3. Vérifier l'information
(seul à seul: vérifier les informations auprès des autres jeunes impliqués ou des témoins en complétant la grille + demander de ne pas parler aux autres de l'incident - rétablir la vie privée de la victime)

***à tout moment lors des étapes 1-2-3, si les informations laissent croire à de la malveillance, contacter immédiatement le service de police et ne pas parler à l'instigateur.

***à tout moment, s'il semble que la situation pourrait impliquer l'usage ou la distribution de pornographie juvénile, il faut confisquer les appareils (les élèves doivent les éteindre et les placer dans un sac scellé en présence de l'élève).

4. Parler à l'instigateur
(garder l'anonymat de la personne qui a fourni des informations et lui demander sa version des faits - déterminera son intention)

Si acte impulsif, compléter la trousse sexto.
Une fois les informations recueillies, contacter le service policier.

Contacter ensuite les parents de la victime, de l'instigateur et des autres jeunes impliqués.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est nécessaire de bien évaluer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation afin de bien diriger l'intervention tout au long du processus. Il faut bien analyser les éléments et ne pas tirer des conclusions précoces.

Un acte impulsif n'est pas un acte malveillant et l'implication de la direction d'une école varie selon le cas, le corps policier immédiatement prenant en charge la situation s'il y a malveillance.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Chacune des étapes comporte son lot d'éléments délicats à gérer. Je crois que ce qui est le plus important est de protéger la victime en agissant immédiatement et efficacement afin d'arrêter la diffusion des images. Il faut prioriser l'intégrité physique et psychologique. Lors de la conversation avec la jeune victime, il est nécessaire de bien faire la distinction entre une erreur de jugement 'un mauvais choix' et sa personne. De plus, il est important de vérifier si la victime est à risque afin de déterminer le soutien nécessaire.

Il faut respecter la confidentialité. Il faut demander aux parents et aux jeunes impliqués de ne pas parler de la situation. Il ne faut jamais regarder les photos et les vidéos.

Enfin, est nécessaire de communiquer avec le service policier en cours d'intervention ou à la fin de l'intervention, s'il s'agit d'un acte de nature criminelle.